

Mairie du 4^e Secteur

Conseil d'Arrondissements du 26 novembre 2014

La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte dans les formes réglementaires à 12 heures 05, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^e Secteur.

(M. MAZET procède à l'appel nominal.)

Présents : Mmes et MM. ARAGONES - BONVIN - CANICAVE - CATANEO - CAULE - CLAUDIUS-PETIT - COHEN - DETAILLE - DI GIOVANNI - DJIANE - FARHI - FRANCESCHETTI - GEIER-GHIO - HOCHFELDER - JOUVE - MALRAIT - MAZET - MENCHON - MORAINÉ - PREZIOSI - RENAUD - ROCCA SERRA - ROGER - SCHILLING - TALAZAC - VANNUCCHI - VASSAL - VITALIS - VLASTO - ZAOUÏ.

Excusés : Mmes et MM. BATUT - CARADEC - GAUDIN - GINER - GOMEZ - JACQUIER - JOLLIVET - LEVY-MOZZICONACCI - MARTINOD - MERY - NOSTRIANO - OURET - PALLOIX - RICCA - VALLETTE.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur Mazet. Sauf erreur de ma part, le quorum est atteint. Nous pouvons donc passer aux rapports inscrits à l'ordre du jour.

Je vous demande d'abord **d'approuver le procès-verbal de notre précédente séance en date du 6 octobre 2014.**

(Le PV de la séance du 6 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.)

Rapport 14/101/04/SAC

**DIRECTION DU SECRETARIAT GÉNÉRAL - SERVICE
ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS - DÉLÉGATION GÉNÉRALE
MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES -**

DIRECTION DES FINANCES – Dotations financières 2015 allouées aux Mairies de Secteurs.

Rapporteur : M. le MAIRE.

C'est un rectificatif d'un précédent rapport qui est passé à notre dernier Conseil d'Arrondissements. Il s'agit d'une adaptation de la dotation en fonction des équipements transférés ou pas dans le domaine du sport. Pour être plus précis, on nous avait offert, pour la Mairie centrale, de récupérer un certain nombre d'équipements sportifs dans le cadre de la préparation de 2017. J'avais donné mon accord de principe, jusqu'à ce que je m'aperçoive que nous perdrons plus en dotation que ce que nous économiserions de par le transfert. Donc, j'ai demandé que nous puissions les récupérer. Le Maire de Marseille a bien voulu accepter. Ce rapport, parmi d'autres rectifications qui concernent d'autres Mairies de Secteurs, signifie essentiellement cela.

(Le rapport n°14/101/04/SAC est adopté à la majorité. 2 voix contre, MM. Mazet et Cataneo. 1 abstention, M. Canicave.)

Rapport 14/102/04/ FEAM

ETAT SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENTS 2015 – 6^e et 8^e Arrondissements

Rapporteur : M. le MAIRE.

Ce rapport appelle l'étude de l'état spécial d'arrondissements 2015 que nous voterons après le débat, si débat il y a, par chapitre.

La dotation financière des arrondissements pour 2015 a été fixée par le Conseil Municipal dans sa séance du 10 octobre 2014. Elle s'élève, pour la Mairie des 6^e et 8^e arrondissements, en fonctionnement à 1.248.974 €, dont 115.523 € correspondant aux frais de la Mairie centrale pour couvrir les

dépenses d'énergie de la Mairie d'Arrondissements, c'est-à-dire essentiellement les fluides. Peut-être que cela fera un peu moins, étant donné que l'on nous a mis le chauffage un peu tard, mais en tout cas c'est comme cela que c'est prévu. La dotation d'investissement s'élève à 243.450 € pour notre Mairie de Secteur.

Voilà pour la présentation générale. Ensuite aura lieu le vote par chapitre conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le groupe Front National déplore la faiblesse des dotations financières allouées pour 2015 à notre Mairie de Secteur : moins de 1,5 M€, toutes dotations confondues, et notamment le gel du montant forfaitaire sempiternellement plafonné à 2 € par habitant concernant la dotation d'investissement. Monsieur Moraine, vous qui vous enorgueillez d'être un proche de Jean-Claude Gaudin, ne pensez-vous pas qu'il est temps d'exiger de la Mairie centrale une valorisation de ce montant ? D'autant plus que, s'agissant d'investissement, les deniers publics seront certainement bien employés, bien mieux en tout cas que certaines dépenses de fonctionnement. Je pense notamment aux postes suivants : frais de télécommunication, c'est un poste qui s'accroît de 2.200 € par rapport à l'an dernier. Fêtes et cérémonies, 7.500 € de hausse, quand même. Foires et expositions, 4.280 € de hausse. Sans parler des postes divers. Il y a l'intitulé 6188 qui, lorsque l'on regarde la nomenclature M14, n'est pas trop explicite, puisqu'il y a écrit « divers » aussi. 6228, j'en déduis que c'est le poste concernant les intermédiaires. 6238, les relations publiques, en augmentation sensible parfois de 10.000 € par poste, postes pour lesquels nous demandons des précisions.

C'est donc sans surprise que nous voterons contre ce rapport qui nous est soumis aujourd'hui.

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour. En préalable, on dit toujours que l'opposition dans les Mairies de Secteur n'a pas un grand rôle à jouer. Elle en a au moins un aujourd'hui qui est d'assurer le quorum de cette assemblée pour qu'elle puisse délibérer valablement, ce qui est normal. Je suis un peu surpris de l'absence de beaucoup d'entre nous. Je ne vise personne, mais c'est un peu dommage.

Concernant le rapport qui nous est proposé, le budget est un exercice habituel. Je ne reviendrai pas, puisqu'on en a déjà débattu au dernier Conseil d'Arrondissements, sur la faiblesse des dotations, je l'ai déjà dit, je n'y reviendrai pas. Je veux simplement parler du budget qui nous est proposé. C'est un budget qui n'est pas énorme, effectivement, pour une Mairie de Secteur, j'en conviens. La plupart des dépenses d'une Mairie de Secteur sont des dépenses contraintes. On peut donc considérer que plus de 60 % de ce budget sont des dépenses obligatoires et qu'il n'y a pas grand-chose à faire sur les marges de manœuvre.

Je dirai également -cela a déjà été dit, mais je voudrais le dire différemment- que beaucoup trop de postes budgétaires sont intitulés avec les mots « autres » ou « divers ». Il n'y a pas d'accusations ni de mauvaises intentions derrière cela, mais c'est dommage parce que les 30 % qui restent à la disposition de la majorité pour gérer son budget sont tous pratiquement affectés en postes « autres » ou « divers » sans aucune précision. C'est dommage parce que l'on n'a pas de visibilité sur ce que va être la politique de cette Mairie de Secteur dans l'année 2015. Il n'y a pas moins de 7 postes qui sont intitulés « autres » ou « divers ». Cela représente quand même une somme de plus de 300.000 € et couvre plus de 28 % du budget total de la Mairie de Secteur. On

aimerait avoir un peu de précisions sur la nature de ces dépenses qui sont en assez forte augmentation par rapport à l'année précédente. Il est de votre ressort d'ordonner ces dépenses, il n'y a aucun doute là-dessus, mais quand on vote un budget, on aimerait avoir un peu plus de visibilité.

Puisqu'il n'y a qu'un rapport, on va un peu détailler, mais je ne veux pas être trop long ni assommer tout le monde de chiffres. La page 15 est la page primordiale du dossier qui nous est présenté. Le budget d'investissement est tellement ridicule que les dépenses sont contraintes par de petites réparations, donc on ne va pas y revenir. En revanche, le budget de fonctionnement indique un tas de volontés éventuellement de votre Mairie. Elles sont malheureusement contredites par le rapport lui-même. Si l'on regarde la ligne fêtes et cérémonies, page 15, il est indiqué que la Mairie ferait 40.550 € de dépenses. On pourrait dire que c'est une Mairie très sobre en fêtes et cérémonies.

Si l'on se reporte à la page 26, au total du budget de fonctionnement, on s'aperçoit que l'on est déjà à 962.000 € de dépenses en fêtes et cérémonies. La nomenclature budgétaire fait que diverses choses sont ventilées dans d'autres lignes budgétaires, notamment la Culture, pour lesquelles il y a des fêtes et cérémonies.

C'est difficile à lire, même quand on connaît un peu ces choses-là, et l'on n'a pas énormément de lisibilité sur ce budget.

Je ferai une dernière remarque sur le budget alloué à l'éducation. Page 15, il n'y a rien d'indiqué, mais cela fait partie des dépenses générales de fonctionnement, on les retrouve un peu plus loin. J'ai été un peu surpris par ce nombre de 7.800 € en tout et pour tout sur l'éducation pour une Mairie de Secteur. Je sais que vous n'avez aucune prérogative sur les écoles, leur rénovation, le personnel, etc. Mais à l'heure où les rythmes scolaires ont évolué, je

crois qu'il y a des accompagnements que l'on pourrait mettre en avant dans une Mairie de Secteur, sur les projets pédagogiques des écoles. 7.800 €, cela représente moins de 1 € par enfant scolarisé dans notre secteur. C'est un peu dommage. Je sais que l'on peut retrouver dans d'autres lignes budgétaires des actions qui ont un rapport avec l'école et l'enseignement, mais l'affichage tel que l'on peut le voir ici de 7.800 € est particulièrement surprenant. Même si une Mairie de Secteur n'a pas de prérogatives, elle peut avoir des politiques volontaristes pour les enfants de nos écoles.

Le groupe Un Nouveau Cap, que je suis seul à représenter aujourd'hui, s'abstiendra sur ce budget.

M. le MAIRE.- Effectivement, c'est bien que l'opposition puisse être présente pour débattre au Conseil d'Arrondissements, c'est d'ailleurs son rôle et on se réjouit que ce soit le cas ici, dans cette Mairie des 6^e et 8^e arrondissements. Ce n'est malheureusement pas le cas dans toutes les autres Mairies, puisque hier soir au Conseil des 1^{er} et 7^e arrondissements l'opposition était totalement absente.

S'agissant de ce budget, c'est un budget qui est en droite ligne de celui des années précédentes. Il augmente, pour ce qui concerne le budget de fonctionnement, dans des conditions à peu près égales à celles de l'inflation prévue, même légèrement un peu plus, et il permet de répondre aux compétences qui sont celles des Mairies de Secteurs. Après, il y en a qui voudraient que les Mairies de Secteurs développent grandement leurs compétences. Pour l'instant, ce n'est pas dans la loi, et puisque nous arrivons à faire face à ce que sont nos compétences avec ce budget-là, je ne vois pas de raison, dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires et en particulier de sabrage complet par l'Etat des dotations aux collectivités territoriales, comment la Ville pourrait donner plus aux Mairies de Secteurs, alors que l'Etat lui-même -et

l'Association des Maires de France proteste contre cela- réduit très grandement les subventions.

Pour ce qui concerne la répartition des postes budgétaires, je dois dire moi-même que ce n'est pas d'une compréhension aisée, mais c'est la nomenclature du Code Général des Collectivités Territoriales qui est faite comme cela et je suis donc bien forcé de m'y tenir. Je vous précise simplement que le poste « divers », qui est celui de la nomenclature que je ne peux pas changer, c'est la loi, comprend par exemple les manifestations gratuites à destination du public. Quand ce poste « divers » augmente, c'est parce qu'au lieu de faire une seule manifestation pour les jobs d'été, on va faire non seulement les jobs d'été, mais en plus un Forum de l'Emploi. Je pense qu'aucun d'entre vous ne verra là de problème particulier. De même pour ce qui concerne Musique à Bagatelle, puisque nous fêterons cette année le 20^e anniversaire, que nous accueillons -et certains d'entre vous y viennent- entre 3.000 et 5.000 personnes par soir, et qu'il me semblait que c'était une bonne idée d'essayer de lui donner un éclat particulier pour le 20^e anniversaire. Des efforts sont faits également en direction de l'animation des seniors pour leur offrir plus d'activités. Il y a déjà beaucoup d'activités, les repas, les séances de cinéma. Mais je voudrais, à moindre coût -mais cela coûte quand même un peu- ouvrir un peu plus les centres, sans animations particulières, pour que nos seniors puissent venir simplement se rencontrer, faire une partie de cartes ou de scrabble.

Vous avez parlé de l'affranchissement, Monsieur Cataneo, regardez bien, il baisse. J'ai demandé qu'à part les trois grandes manifestations que sont les crèches -vous n'avez rien contre les crèches, je suppose- les vœux et Musique à Bagatelle, les invitations partent essentiellement par mail afin de faire des économies. C'est pour cela que le poste affranchissement baisse.

Je finis, Monsieur Canicave, par les rythmes scolaires. S'il n'y a pas de dépenses inscrites pour les rythmes scolaires sur 2015, c'est parce que nous les avons déjà faites sur 2014, sur les économies que m'avait laissées mon prédécesseur, ce qui là aussi n'est pas le cas dans toutes les Mairies de Secteur et ce qui ne leur a pas permis de faire ce que nous avons fait ici, c'est-à-dire d'offrir, pratiquement dès le deuxième ou troisième vendredi, la possibilité aux parents de laisser leurs enfants à l'école le vendredi après-midi dans toutes les écoles des 6^e et 8^e arrondissements, grâce à des dépenses qui ont été prises sur les reports, c'est-à-dire sur les économies réalisées, c'est pour cela qu'elles ne sont pas au budget 2015, puisqu'elles ont été faites en 2014.

J'en profite pour renouveler tous mes remerciements à l'ensemble des élus de la majorité municipale. S'il en manque quelques-uns aujourd'hui, ils étaient présents le vendredi après-midi dans les écoles pendant que d'autres manifestaient devant l'Hôtel de Ville avec des enfants qui dégradait des bâtiments publics.

S'agissant des rythmes scolaires en 2015, s'il y a de nouveaux besoins, s'il y a nécessité de compléter l'action municipale telle qu'elle est menée par la Mairie centrale, par exemple en conventionnant avec une petite association qui, en plus de la grosse association qui aura la gestion des TAP, pourra offrir plus de variété dans une école, nous ne manquerons pas de le faire. C'est en tout cas les instructions que j'ai données à mon équipe.

Voilà pour les explications que je pouvais vous donner sur ce budget, suite à vos interrogations.

On va passer au vote par chapitre.

Section de Fonctionnement

- Chapitre 011, charges à caractère général,
1.241.874 €.

(Adopté à la majorité. 2 voix contre, MM. Mazet et Cataneo. 1 abstention, M. Canicave.)

- Chapitre 65, autres charges de gestion courante, 7.000 € (SACEM / SACD)

(Adopté à la majorité. 2 voix contre, MM. Mazet et Cataneo. 1 abstention, M. Canicave.)

- Chapitre 67, autres charges de gestion courante, 100 € (Intérêts moratoires)

(Adopté à la majorité. 2 voix contre, MM. Mazet et Cataneo. 1 abstention, M. Canicave.)

Section d'Investissement

- Chapitre 45, 243.450 €.

(Adopté à la majorité. 2 voix contre, MM. Mazet et Cataneo. 1 abstention, M. Canicave.)

En conséquence, l'état spécial d'arrondissements pour l'année 2015 de la Mairie des 6^e et 8^e arrondissements est adopté. Je vous remercie.

M. VITALIS.- Devinez de quoi je vais vous parler ?

(« Du Téléthon ! »)

Monsieur le Maire, mes chers amis, pour la 19^e année -cela fait 19 ans que je suis là- nous allons organiser le Téléthon. Chaque année, la Mairie du 4^e secteur arrive en tête -je vous le rappelle, puisque je fais un petit compte-rendu en séance de Conseil- de tous les résultats des manifestations qui se passent sur Marseille. Cette année, plus d'une vingtaine de manifestations -je ne vais pas vous les indiquer, vous trouverez dans vos boîtes aux lettres ce document qui est fait depuis deux jours avec le détail des jours et heures et les noms des manifestations. Mais je voudrais attirer votre attention que le lundi 1^{er} décembre il y aura la

conférence de presse habituelle de présentation du Téléthon avec tous ceux, associations et bénévoles (il y en a énormément) qui organisent des manifestations. Nous les aidons au mieux pour trouver des lieux, pour photocopier des tracts, etc. Il y aura notamment une jeune fille de 22 ans qui sera sur France Télévision pendant les 36 heures du Téléthon et qui sera le porte-parole du Téléthon. Elle habite Toulon. C'est une jeune fille aveugle qui a partiellement guéri grâce au Téléthon. Nous aurons une marraine qui, pour ceux qui regardent *The Voice*, est arrivée en demi-finale, et elle va chanter le 6 lors d'une grande manifestation qui se déroulera toute la journée au Parc Borély. Elle sera là le jour de la conférence de presse, ainsi que nos deux mascottes qui sont deux petites filles atteintes de maladies génétiques. Il y aura le Grand Loto du Téléthon dimanche.

(Applaudissements.)

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur Vitalis, c'est l'occasion pour moi de vous remercier pour votre engagement dans cette action du Téléthon depuis tant d'années, ce qui permet de donner à l'action du Téléthon sur le territoire des 6^e et 8^e arrondissements de Marseille une ampleur particulière en termes de résultats et une visibilité particulière également. On vous le doit beaucoup. Je voulais vous en remercier. Je vous ai d'ailleurs réservé mon week-end entier pour participer à un maximum de manifestations possibles en toute sécurité. J'ai quand même refusé le parapente que l'on me proposait. Comme c'est la seule chose qui n'est pas assurée dans les contrats d'assurances, mieux vaut être prudent !

M. VITALIS.- Je voudrais rajouter quelque chose d'important pour notre Ville de Marseille : cette année, Marseille est ambassadrice du Téléthon et tout sera concentré sur Marseille.

M. le MAIRE.- Une nouvelle fois, nous aurons à la télévision de très belles images de la ville de Marseille. En tout cas, merci pour cette action et merci à tous les élus qui veulent bien accepter de se mobiliser pendant ce week-end-là.

Deux autres informations que je porte à votre connaissance -ce n'est pas l'apanage ni l'exclusivité de M. Vitalis !-. Le vernissage de l'exposition des crèches de Noël que vous allez pouvoir voir en primeur dans quelques minutes, puisque j'ai fait ouvrir les armoires pour vous, si vous venez boire un verre avec nous, aura lieu le 3 décembre 2014 à 19 h.

Puis la date que nous venons de fixer, en lien avec le Maire de Marseille, pour les vœux de la Mairie des 6^e et 8^e arrondissements : le 15 janvier 2015, pour la deuxième année consécutive au Parc Chanot. Ce sera à 18h30 ou 19h, on vous le précisera ultérieurement.

S'il n'y a plus d'interventions, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée. Merci à tous.

(La séance est levée à 12 heures 30.)